

N°2023-060 PROJETS – Attribution du marché relatif au programme voirie

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER,

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON, Éric DODET, Joël GIRARD,

Pouvoirs :

Éric DODET à Jean-Marc MASSÉ
Joël GIRARD..... à Frédéric CUILLERIER
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUÉRÉ
Sébastien GALERON..... à Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2023-028 du 3 avril 2023 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice en cours ;

Considérant l'état de la voirie communale, un programme de rénovation est engagé pour les sites suivants :

- Le croisement de la route de Montafiland avec le rue de la Grolle
- Le carrefour entre l'avenue des Roses et la route nationale
- La rue de la Pourcillière au croisement de la Seigneurie
- Le dos d'âne rue Gaston Couté
- L'allée des Larris

Considérant que les offres de l'entreprise Margarita sont bien supérieures au besoin estimé par la commune et comportent des prestations non prévues au cahier des charges ;

Considérant qu'après consultation de 8 entreprises différentes par la municipalité, l'offre économiquement la plus avantageuse est la variante proposée par l'entreprise Eurovia s'élevant à un montant de 73 573,50€ H.T.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

- **D'APPROUVER** l'attribution de ce marché à l'entreprise Eurovia pour un montant de 73 573,50€ H.T.
- **D'UTILISER** sa délégation de pouvoir pour signer le marché.

NON-VOTANT : Carl LEQUERTIER

POUR : Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, , Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Charline MARTINEAU, Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Frédéric CUILLERIER, Jean-Marc MASSE, Éric DODET, Raymond DOUARE

ADOPTÉE À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 17 JUIL. 2023



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le 17 JUIL. 2023

17 JUIL. 2023